

Toujours plus d'arbitraire avec PPCR

Lors du CSA du 7 novembre, les textes concernant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) ministérielles relatives aux promotions ont été présentées.

La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de PPCR qui maintient l'austérité et met en place l'arbitraire à tous les niveaux, arbitraire encore renforcé pour la classe exceptionnelle.

Hors-classe : en finir avec l'avis « gravé dans le marbre » !

La FNEC FP-FO a proposé cet amendement : « Les personnels qui en font la demande pourront bénéficier d'un nouveau rendez-vous de carrière. Une nouvelle appréciation de leur valeur professionnelle pourra être portée. Cette appréciation ne sera prise en compte dans le barème national que si elle est supérieure à l'appréciation précédemment portée. »

L'administration a décidé de ne pas retenir cet amendement, bien aidé par certaines organisations syndicales, soutiens indéfectibles de PPCR.

Votes sur cet amendement FO :

Pour : FO, CGT, CFDT, SNALC

Contre : FSU, UNSA

Abstention : SUD

Nouvelles règles d'accès à la Classe exceptionnelle : l'arbitraire le plus total

Si le précédent « barème » pour l'accès à la classe exceptionnelle était jusqu'à présent une vaste blague puisque tout le poids du barème était porté sur l'appréciation, il n'y a maintenant plus aucun barème ! Tout repose sur l'avis (« très favorable », « favorable », « défavorable ») du supérieur hiérarchique, l'ancienneté dans le corps n'intervenant qu'à avis égal.

La FNEC FP-FO a contesté ces nouvelles règles. En effet, la suppression des viviers et l'abaissement de l'échelon de la hors-classe nécessaire pour être promouvable va augmenter le nombre de personnels promouvables ce qui va rendre le poids de l'appréciation portée par la hiérarchie pour être promu (dont le nombre n'augmentera pas) encore plus important. Vue l'absence de barème, l'arbitraire en sort encore renforcé !

La FNEC FP-FO a déposé certains amendements pour s'opposer à l'absence de recours possible concernant l'avis et pour exiger que tous les avis soient motivés (l'avis favorable ne fait pas l'objet d'une motivation). Ces amendements, soutenus par toutes les organisations syndicales, n'ont pas été retenus par le ministère.

FO a voté contre ces LDG

La FNEC FP-FO, toujours opposé à PPCR et son évaluation arbitraire, continuera d'exiger un déroulement de carrière basée sur l'ancienneté qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé.